

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-a
5° alinea du CGI

La politique de la ville repose sur une approche territoriale qui prend en compte les spécificités et les réalités de terrain pour y développer une action publique adaptée. Les structures et les artistes du secteur des arts visuels, qui interviennent fréquemment auprès des populations les plus vulnérables, ont donc toute légitimité à développer leurs actions dans le cadre de la politique de la ville. Cette formation leur permettra de mieux se repérer dans l'arsenal législatif, les diverses mesures et les opérateurs des quartiers prioritaires, pour y déployer leurs actions artistiques et culturelles avec succès.

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux responsables de projets artistiques et culturels, aux médiateurs, aux artistes-auteurs ainsi qu'à toute personne concernée par le développement des projets culturels et des publics.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Direction
- Médiation culturelle
- Politique culturelle

PRÉ-REQUIS

Professionnels de tous niveaux.

Le programme de formation à distance sera dispensé via l'application ZOOM. Le stagiaire devra disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet à haut débit avec ou sans fil lui permettant d'installer et d'utiliser cette application.

FORMACODE® : 13096

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Cours en visio-conférence
- Études de cas et d'outils en groupe
- Transmission de documents pédagogiques.

ATTESTATION DE FORMATION

Les temps de connexion des stagiaires et leur participation active aux séquences de travail en groupe seront contrôlés chaque journée. À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise aux stagiaires ayant suivi l'intégralité du programme avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et compétences visées par les objectifs du programme, un bilan de fin de formation lui sera soumis à l'issue de la session. Celui-ci permettra également de recueillir son appréciation de la formation.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Introduction à la politique de la ville

- Définitions.
- Les bénéficiaires.
- Le contrat de ville et les 3 piliers d'intervention.
- Les tutelles et les acteurs de la politique de la ville.

2/ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- Les critères de la cartographie des quartiers.
- L'identification des quartiers.

3/ Les enjeux des actions en quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Enjeux des politiques publiques au service des habitants.
- Enjeux propres aux opérateurs des QPV.
- Enjeux des partenariats.

4/ La définition des projets

- Types d'actions soutenues.
- L'articulation des projets artistiques et culturels aux enjeux de la politique de la ville.
- Les collaborations avec les opérateurs et les acteurs des QPV.
- L'adresse aux publics et les critères de fréquentation.

5/ La demande de subvention et les bilans

- Calendrier de la campagne de financement.
- Le CERFA unique de dépôt et de bilan.
- Exemples de dossiers.
- Points de vigilance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Identifier et comprendre les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Élaborer un programme d'actions artistiques et culturelles adapté aux enjeux de la politique de la ville.
- Constituer le dossier de financement de ses actions en quartier prioritaire.

FORMATRICE

Élodie Lombarde • Déléguée générale de la FRAAP, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens.

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : vendredi 4 décembre 2026

Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation au total

Frais de formation : 430 euros coût net

Horaires : 10h-13h et 14h-18h

Lieu : à distance